



L'Info Flash

MARS 2020

Photos réalisées par Alain LAUGIER

Ramassage des déchets:

Jours de collecte Mars 2020:

Ordures ménagères : les lundis : 02, 09, 16, 23, 30 Mars 2020

Bacs jaunes : les mercredis : 04, 18 Mars 2020

Déchets verts : le Mardi à partir du 07 Avril 2020

PRÉVOIR DE LES SORTIR LA VEILLE AU SOIR



Recensement Militaire

Vous allez avoir 16 ans et vous êtes citoyen ou citoyenne français(e) ? Vous devez obligatoirement vous faire recenser. Il faut se présenter dès votre 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent à votre mairie. Vous munir de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (facture télécom, edf...) et du livret de famille de vos parents. Vos parents peuvent faire la démarche pour vous.

Démarches Administratives—Carte Grise

Suite à de nombreux problèmes rencontrés en 2019 sur la plateforme en ligne de l'Etat pour les demandes de carte grise, la plateforme en ligne du Ministère de l'Intérieur a créé un guide d'utilisation de l'ANTS, pour pouvoir faire les demandes de certificat d'immatriculation, consultable sur le lien ci-dessous :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Bourse aux vêtements

Organisée par Condren Solidarité
Dimanche 08 Mars 2020 de 08h00 à 17h00



Concours de belote



Prochain concours : **Jeudi 12 Mars 2020**

Salle Brunehaut à Condren.

Rendez-vous à partir de 13h30

6 € l'inscription, 5 parties à la mêlée.

Lot à tous les participants

Informations élections municipales

Comment faire une demande de vote par procuration ?

1



Choisir une personne de confiance qui :

- doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune
- n'a pas reçu plus de 2 procurations
- ➔ Pour voter à l'étranger :
 - être inscrit sur la même liste consulaire
 - ne pas avoir reçu plus de 3 procurations

2



Se rendre dans un commissariat de police, une gendarmerie ou dans un tribunal d'instance de votre lieu de domiciliation ou de travail



- ➔ Pour les personnes à l'étranger :
 - se rendre à l'ambassade ou au consulat français
- ➔ Vous ne pouvez pas vous déplacer (ex : raisons médicales)
 - envoyer une demande écrite avec certificat médical afin de faire venir un personnel de police à votre domicile pour établir la procuration

Se munir des documents suivants 3

le formulaire **cerfa 14952 01**

une pièce d'identité



CONSEIL : Réalisez les démarches de demande de procuration le plus tôt possible. Cette dernière peut être faite jusqu'au jour du scrutin, mais selon les délais de traitement, elle risque de ne pas être reçue à temps.

Durée de validité

1 an
pour les personnes vivant en France

3 ans
pour les personnes vivant à l'étranger

Déroulement du vote



Mandataire

Il se présente à votre bureau de vote et annonce voter pour vous. Seule sa carte d'identité est nécessaire.



1er tour :
le 15 Mars
2ème tour :
le 22 Mars

De 08h00 à 18h00
Salle Brunehaut
à Condren